



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une prochaine séance régulière de ce conseil, le Règlement no. 2022-02 édictant le *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* sera adopté.

Cette séance régulière aura lieu à la date, à l'heure et au lieu suivant :

Date : le 14 mars 2022

Heure : 19h

Lieu : Hôtel de ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead, QC J0B 3E0

Conformément au Projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, le présent projet de règlement a comme objectif d'adopter un nouveau *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux*, lequel remplacera le Code présentement en vigueur afin de respecter les nouvelles dispositions des lois en vigueur.

Le nouveau Code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville de Stanstead et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 15 février 2022



**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne certificat en ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

**ET J'AI SIGNÉ :**



**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et secrétaire-trésorier